



DOSSIER D'INSCRIPTION



STAGE FEDERAL FEMININ à VAUJANY du 27 juillet au 1^{er} août ou du 03 au 08 août 2025 Joueuses nées de 2008 à 2017

Complétez, signez toutes les pages et joignez le règlement

✉ Envoyez l'ensemble du dossier avant le 30 avril 2025 à : FFHG – Aren'Ice – 33 avenue de la Plaine des Sports – 95800 CERGY - à l'attention de Mme Jocelyne BROUART- Une confirmation vous sera envoyée dans le courant du mois de mai 2025.

LA PARTICIPANTE

Nom de famille	Prénom
Date de naissance	Nationalité
Téléphone portable	Adresse e-mail
Club	N° de licence
Poste ☐ Gardienne ☐ Défenseuse ☐ Attaquante	Nombre d'années de pratique en hockey

LA OU LE RESPONSABLE LÉGAL DE LA PARTICIPANTE

Titre ☐ Madame ☐ Monsieur	Nom de famille	Prénom
Adresse		Complément d'adresse (appartement, lieu-dit ...)
Code Postal	Ville	Adresse e-mail
Téléphone fixe	Téléphone portable	Numéro à contacter en cas d'urgence pendant le séjour (obligatoire)

SÉJOUR CHOISI

☐ Pension complète 500 €
Le tarif comprend : frais d'inscription, petit déjeuner, déjeuner, dîner, hébergement
☐ Demi-Pension 300 € *
Le tarif comprend : frais d'inscription, déjeuner

RÈGLEMENT DU SEJOUR

☐ Chèque bancaire (à l'ordre de la FFHG)
☐ Espèces
☐ Virement bancaire (joindre la preuve de virement) voir RIB FFHG page 2
☐ Chèques Vacances (chèque de caution obligatoire si chèques vacances non reçus)
☐ Coupons Sport (chèque de caution obligatoire si coupons sports non reçus)

* Pour la Demi-Pension : Accueil le matin après le petit-déjeuner et départ le soir avant le dîner.

Date et signature obligatoire



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION



■ Inscription :

L'inscription définitive vous sera communiquée **dans le courant du mois de mai 2025**, dans la limite des places disponibles.

■ Annulation du fait de la famille de la participante :

Toute annulation doit être notifiée par écrit à la FFHG.

Le délai de rétractation de 14 jours court à compter de la date de signature du formulaire d'inscription. Pendant le délai de rétractation, l'éventuel remboursement sera effectué dans son intégralité, hors frais de dossier de 75 €.

1. Avant le 01 juillet 2025 (non compris) : remboursement à hauteur de 75 % des frais d'inscription.
2. Entre le 01 et le 20 juillet 2025 : remboursement à hauteur de 50 % des frais d'inscription.
3. Entre le 21 juillet 2025 et le dernier jour du stage : aucun remboursement possible.
4. Cas de force majeur : remboursement des 100 % de frais d'inscription **sur justificatif** et selon l'appréciation du directeur du stage, hors frais de dossier de 75 €. En cas de blessure fournir un certificat médical.

■ Hébergement en Pension complète :

Gîte Côte Belle – 2 chemin de la cime – 38114 VAUJANY



CAISSE D'ÉPARGNE
CE HAUTS DE FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

16275	00300	08104670201	73	CE HAUTS DE FRANCE
o/étab	o/guichet	n/compte	o/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1627	5003	0008	1046	7020	173
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	6	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CENTRE AFFAIRES AMIENS
8 RUE VADE
80064 AMIENS CEDEX 9
TEL : 09.84.98.10.10

Intitulé du compte **FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE**
33 AV DE LA PLAINE DES SPORTS
95800 CERGY

AUTORISATIONS

Mentions obligatoires. Merci de cocher les cases pour en accepter les termes et valider l'inscription de votre fille.

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur*)

Agissant en qualité de responsable légal de

☐ J'autorise, en cas d'urgence, le responsable du stage à prendre toute décision utile suivant l'avis du médecin, concernant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale au cours du stage du 27 juillet au 1^{er} août ou du 03 au 08 août 2025.

☐ J'autorise ma fille à participer aux activités proposées au cours du séjour (entraînements glace et hors glace, activités en pleine nature. Activités encadrées par les entraîneurs et animateurs), et à prendre les transports prévus dans le cadre du séjour (véhicule du centre, véhicule participer du responsable du stage et/ou animateur) à Vaujany du 27 juillet au 1^{er} août ou du 03 au 08 août 2025.

☐ J'autorise gracieusement la Fédération Française de Hockey sur Glace à exploiter ou faire exploiter (par diffusion et/ou publication et/ou commercialisation) les images (et, le cas échéant, la voix, le patronyme et/ou la signature) le représentant. Cette autorisation est valable à compter de la signature de la présente, et concerne les supports suivants :

☒ **Sites Internet** : FFHG – Zones – Liges, Site Fédéral des Entraîneurs de Hockey sur Glace, Réseaux sociaux, Plateformes de streaming (ex : Youtube ou Dailymotion).

☒ Chaîne(s) de télévision (préciser) :

☒ **Presse écrite, audiovisuelle et/ou informatique**

☒ Supports publicitaires

☒ **Plaquette, CD, DVD commerciaux ou de présentation**

☒ **Newsletter**

☒ **Autres** : Ouvrage pédagogique papier et/ou informatique à destination des entraîneurs.

La Fédération Française de Hockey sur Glace s'engage à ce que les images ainsi exploitées ne portent pas atteinte à sa dignité humaine, à son intimité, à son honneur et à sa réputation.

Date et signature obligatoire

**Rayer les mentions inutiles*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CAPACITE **A SAVOIR NAGER**

Ce document est à compléter si votre enfant sait nager mais que vous n'êtes pas en possession d'une attestation scolaire
« savoir nager » ou d'une attestation d'un maître-nageur sauveteur

Je soussigné(e)

Atteste que ma fille
Née le

a la capacité à savoir nager vingt-cinq mètres (25 m) et à s'immerger.

Date et signature obligatoire

FICHE SANITAIRE

LA PARTICIPANTE

Nom de famille		Prénom	
Date de naissance	Taille		Poids

SON ETAT DE SANTE

Indiquez les allergies connues de l'enfant		
☐ Asthme	☐ Alimentaire	☐ Médicamenteuse
☐ Autre :		
En cas d'allergie, précisez sa cause et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)		
L'enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non		
Si oui, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants, dans leur boîte, au nom de l'enfant.		
Informations et recommandations à prendre en compte pour accueillir l'enfant (ex. : port de lunettes, troubles éventuels, régime alimentaire, etc ...) :		

LA OU LE RESPONSABLE LÉGAL DE LA PARTICIPANTE

Nom de famille		Prénom	
Adresse		Code Postal	Ville
Téléphone fixe	Téléphone portable		Téléphone du médecin traitant

En tant que responsable légal de l'enfant, je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la ou le responsable du séjour à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date et signature obligatoire

PREAMBULE

Le présent règlement s'applique à toutes les stagiaires du stage fédéral féminin. Il fait partie, au même titre que le règlement intérieur de l'hébergement des règles de comportement et de relations qui régissent la vie des athlètes.

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque stagiaire inscrite au stage fédéral féminin, s'engage à respecter le présent règlement.

La Fédération Française de Hockey sur Glace, organise chaque année le stage fédéral féminin, depuis 2003.

Le stage fédéral féminin a été créé pour répondre à des objectifs sportifs :

- Offrir un stage pour un public uniquement féminin.
- Offrir des conditions de pratiques permettant le développement individuel de chaque stagiaire.
- Offrir un contexte permettant l'épanouissement individuel de chaque stagiaire.

2 - ENTRAÎNEMENTS

- La présence aux séances d'entraînements est obligatoire.
- La ponctualité aux entraînements est demandée dans le cadre des horaires fixés par l'équipe d'encadrement.
- A l'entraînement sur la glace, les stagiaires doivent se conformer à la réglementation de la FFHG.
 - Port du protège cou.
 - Pas de bijou apparent.
 - Cheveux attachés.
- La place identifiée pour chaque stagiaire devra être rangée pour faciliter le séchage de l'équipement, après chaque entraînement.
- La douche après chaque entraînement est obligatoire pour des raisons d'hygiène et de récupération après l'effort.

3 - VIE COMMUNE

- Les stagiaires doivent respecter les consignes d'hygiène de vie préconisées par l'équipe d'encadrement du stage fédéral féminin : alimentation équilibrée et récupération suffisante.
- L'alcool et les cigarettes sont interdits.
- La consommation de toutes les drogues et de tabac à chiquer est totalement prohibée.
- Les stagiaires internes sont tenues de se comporter de façon correcte et respectueuse au sein de l'hébergement et de veiller à l'application du règlement intérieur spécifique à celui-ci.
- Les stagiaires externes sont tenues de respecter les heures de rendez-vous en début et fin de journée, définies par l'équipe d'encadrement.
- En cas de manquement aux règles de vie du stage fédéral féminin, l'encadrement se réserve le droit de prendre des sanctions.

4 - TRANSPORTS

- Le transport de la stagiaire, de son domicile au lieu du stage et retour s'effectuera à ses frais et sous son entière responsabilité (accueil possible à la gare SNCF de Grenoble).
- Tous les déplacements Patinoire – Hébergement – Centre d'activité du Collet se feront en bus, gérés par la station de Vaujany.
- En cas de force majeure, les stagiaires pourront, éventuellement, être transportés dans les véhicules personnels de l'équipe d'encadrement.

5 - USAGE DU TÉLÉPHONE

- L'utilisation des téléphones est interdite dans le vestiaire, lors des entraînements et séances de hors de la glace ainsi que lors des repas d'équipe, réunions et tout autre moment spécifié de vie dans la journée.
- Afin de permettre un repos optimal, les téléphones seront récupérés par l'équipe d'encadrement avant le coucher.

6 – PROTOCOLE SANITAIRE ET FRAIS MEDICAUX

- Les stagiaires s'engagent à respecter le protocole sanitaire de la FFHG, en vigueur au moment du stage.
- L'équipe d'encadrement organise le suivi médical pour les stagiaires internes uniquement, après information de la famille.
- Pour les frais, l'équipe d'encadrement règle le médecin ou tout autre intervenant médical (radios, etc...) ainsi que les frais de pharmacie directement aux professionnels de santé.
- L'équipe d'encadrement fera établir des feuilles de soins qui sera transmis à la famille en échange du remboursement des soins de ces actes afin de permettre la prise en charge par la sécurité sociale et votre mutuelle.

7 - DROIT À L'IMAGE

- La FFHG se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos des stagiaires prises dans le cadre des activités lors des séjours.
- Celles-ci seront pourront être utiliser sur les divers supports de communication de la FFHG.

8 - SANCTIONS

- Tout manquement aux règles ci-dessus, pourra donner lieu à l'application de certaines sanctions :
 - Des tâches d'intérêt général,
 - Une suspension (d'un ou plusieurs matchs entraînement),
 - La prise en charge par la famille des frais en cas de matériel détérioré.
- L'équipe d'encadrement se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive, du stage fédéral féminin, une stagiaire dont le comportement porterait atteinte à sa propre sécurité ou celles des autres, ou serait incompatible avec les règles de vie en collectivité.
- L'exclusion n'ouvre pas droit à remboursement.

J'ai lu et pris connaissance du règlement intérieur du stage fédéral à Vaujany.
Nom de la stagiaire :

Date et signature obligatoire